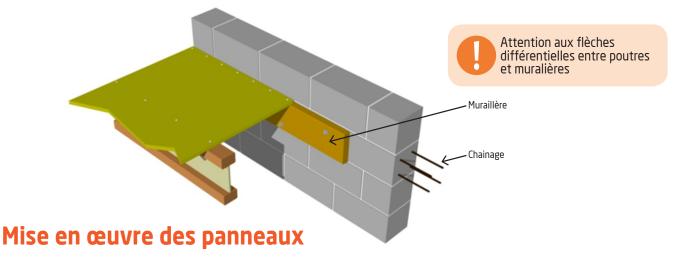
Mettre en œuvre des planchers

On entend par plancher le complexe composé de solives espacées régulièrement et d'un panneau à base de bois couturé sur celles-ci.

Appuis des rives latérales de planchers

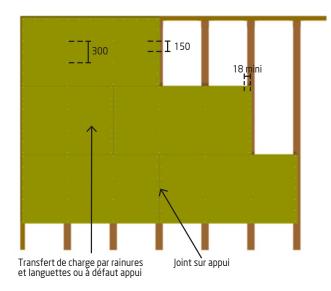
Les appuis en rives de plancher doivent être conçus de manière à assurer la descente de charge. Le couturage du panneau sur les poutres et sur les muralières doit permettre d'assurer la stabilité latérale des poutres et le contreventement de l'ouvrage si nécessaire. Les sections des muralières et des membrures des poutres en I doivent être adaptées aux fixations du panneau et aux prescriptions du DTU 51.3. Les muralières doivent être en bois sec et protégées des remontées d'humidité par une barrière d'étanchéité.



La mise en œuvre de panneaux supports de revêtement de sol doit être conforme au DTU 51.3.

Rappel des règles du DTU 51.3 concernant les fixations :

- Les panneaux doivent reposer sur 3 appuis au moins..
- Les extrémités des panneaux doivent être soutenues en continu : l'entraxe des solives est un sousmultiple de la longueur du panneau.
- Dans le sens de la longueur des panneaux, les rives doivent être usinées (rainures et languettes) ou assemblées (pièce de bois en sous-face) afin de transmettre les efforts de l'un à l'autre.
- L'axe longitudinal du panneau est toujours posé perpendiculairement aux solives.
- Du fait de la pose en coupe de pierre, le support sur 2 appuis est possible sur les petites surfaces.





Prévoir une couture de 300 mm en partie courante et de 150mm sur les appuis périphériques pour les panneaux ainsi qu'une vis dans chaque angle